

Identification	
Unité de formation : Droit civil : les biens et les obligations	Section : DRT A
Activité d'enseignement : Droit civil : les biens et les obligations	
Cours : Droit civil : les biens et les obligations	Nombre de crédit ECTS : 9
Nombre de périodes : 110	N°UF : 913
Dossier pédagogique : 713203U32D1	Unité déterminante : N

Description
<p>Capacités préalables requises <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p><u>Capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition). <p><u>Titre pouvant en tenir lieu</u></p> <p>C.E.S.S.</p>
<p>Contenu du cours <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> De maîtriser les concepts de base relevant du droit des biens et des obligations et des contrats (notamment la classification des biens, la naissance des obligations, la responsabilité civile) De maîtriser les concepts de la charge de la preuve et les modes de preuve spécifiques au droit civil De classer les contrats en fonction des critères ad hoc De définir et caractériser les principaux contrats nommés (contrat de vente, contrat de bail, échange) D'appliquer les principes réglementant ces contrats pour résoudre ou pour prévenir les litiges concrets De choisir un contrat appelé à régir une situation civile donnée De s'initier au rôle, à l'objet et aux caractéristiques des privilèges des hypothèques du gage et du cautionnement Travaux pratiques
<p>Capacités terminales <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir des éléments scientifiques développés au cours et d'une réflexion personnelle argumentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante De prévenir les litiges qui sont relatifs

- De structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision de l'expression, la finesse et la cohérence du raisonnement,
- la richesse des arguments avancés,
- le degré d'intégration des concepts mis en jeu ;
- la pertinence des liens exposés.

Personnel enseignant

FRIES Deborah

Méthodologie

- Séquences de leçons
- Discussions & réflexions collectives

Mode d'évaluation

- Interrogation théorique sur les notions vues en classe